

(A)

( N° 27. )

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1899

---

Projet de loi portant prorogation des mandats de conseiller prud'homme  
expirant en 1899 et 1900 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. GIELEN.

---

MESSIEURS,

Le projet de loi qui vous est soumis a pour but de proroger les mandats des membres des Conseils de prud'hommes expirant en décembre 1899 et en décembre 1900, jusqu'au 30 avril 1900 et au 30 avril 1901, respectivement.

Comme il n'a fait l'objet d'aucune observation, nous avons l'honneur de proposer à la Chambre de l'adopter.

Quelques jours à peine nous séparant du 31 décembre 1899, date à laquelle les membres élus pour une période de six ans en 1893 arrivent au terme de leur mandat, votre Commission exprime de plus le vœu que l'Assemblée vote sans délai le projet de loi qui lui est soumis.

*Le Rapporteur,*

H. GIELEN.

*Le Président,*

Fritz DEBONTRIDDER.

---

(1) Projet de loi, n° 96 (session de 1898-1899).

(2) La Commission était composée de MM. DEBONTRIDDER, *président*, NYSENS, DESMAISIÈRES, ANSELE et GIELEN.